

Inscription

Puis-je postuler pour plusieurs résidences ?

Oui

Je m'inscris pour plusieurs résidences, puis-je le faire sur le même formulaire ?

Oui, vous ne remplissez qu'un seul formulaire et indiquez les résidences choisies par ordre de préférence.

Est-il possible de modifier les choix que j'ai faits pour les Résidences ?

Avant la clôture des inscriptions, nous sommes encore en mesure d'effectuer un changement, merci de nous contacter par e-mail.

Je n'ai pas tous les enregistrements demandés, puis-je m'inscrire tout de suite et les envoyer plus tard ?

Merci de vous inscrire lorsque vous êtes en possession de tous les éléments demandés.

Les enregistrements que j'envoie doivent-ils correspondre aux airs que j'interpréterai à l'audition si je suis sélectionné(e) ?

Ce n'est pas obligatoire. Vous pouvez nous envoyer les airs de votre choix (du moment qu'ils correspondent aux critères demandés) et constituer un programme d'audition différent si vous êtes convoqué(e).

Je postule pour une résidence de musique baroque, y a-t-il un diapason obligatoire pour l'enregistrement ?

Non, vous pouvez nous fournir un enregistrement au diapason que vous souhaitez.

Quel doit-être le format des enregistrements que j'envoie ?

Nous acceptons les formats mp3 et wma.

En quelle langue doivent être les éléments qui constituent mon dossier ?

Les éléments de votre dossier doivent être en anglais ou en français.

Quand je clique sur « Valider et procéder au paiement » rien ne semble se passer...

Le téléchargement de vos fichiers peut prendre plusieurs minutes. Si vous recevez un message d'échec cela signifie certainement que les fichiers que vous essayez de joindre sont trop lourds. L'ensemble de vos fichiers ne peut dépasser 15Mo.

Pourrais-je de nouveau avoir accès à mon dossier une fois le formulaire d'inscription envoyé ?

Non, c'est pourquoi nous vous invitons à postuler uniquement lorsque vous êtes en possession de tous les éléments demandés.

Je n'ai pas reçu de confirmation d'inscription, est-ce normal ?

Vous devez normalement recevoir un e-mail disant que votre inscription a été enregistrée, si vous ne le recevez pas dans les quelques minutes qui suivent votre inscription il est possible que le message se trouve dans votre courrier indésirable.

Je souhaite m'inscrire mais la deadline des inscriptions est passée, puis-je encore le faire ?

Pour des raisons techniques il est possible que les formulaires d'inscription soient encore accessibles en ligne, mais nous n'acceptons plus les dossiers après la date de clôture des inscriptions communiquée sur notre site internet.

Frais d'inscription

Comment régler les frais d'inscription si je n'ai pas de carte de crédit ?

Nous n'acceptons ni les chèques, ni le liquide. Le plus simple est encore de demander à quelqu'un de votre entourage, muni d'une carte de crédit, de régler les frais d'inscription et de le rembourser par le moyen qui vous arrange. Merci de nous contacter si cela n'est vraiment pas possible.

Si je m'inscris pour plusieurs Résidences, dois-je payer plusieurs fois les frais d'inscription ?

Vous ne payez qu'une seule fois les frais d'inscription.

Puis-je être remboursé(e) des frais d'inscription si je souhaite par exemple retirer ma candidature ou que je me suis inscrit(e) plusieurs fois par erreur ?

Non, une fois payés les frais d'inscription ne sont plus remboursables.

Je me suis inscrit mais n'ai pas pu effectuer le paiement, dois-je refaire tout le processus d'inscription ?

Merci de nous écrire à academie@festival-aix.com. Après confirmation que le reste de votre dossier (formulaire d'inscription et matériel demandé) a bien été reçu, nous vous enverrons un lien vous permettant d'accéder directement au paiement et de finaliser votre inscription.

Chanteurs et pianistes - Audition

Quand vais-je recevoir les résultats de la pré-sélection ?

Les résultats de la pré-sélection sont communiqués par e-mail deux semaines avant la date de l'audition.

Nous sommes 15 jours avant la date de l'audition et je n'ai pas reçu de résultat, cela signifie-t-il que je n'ai pas été sélectionné(e) ?

Tous les résultats sont communiqués par e-mail, si vous ne l'avez pas reçu 15 jours avant la date de l'audition, merci de nous écrire ou de nous téléphoner.

J'ai postulé pour plusieurs résidences : si mon dossier est accepté suite à la pré-sélection, vais-je obligatoirement être invité(e) à auditionner pour toutes les résidences que j'ai choisies ?

Le jury peut décider de vous inviter pour une seule des résidences que vous avez sélectionnées.

J'ai été invité(e) à l'audition finale dans le passé, suis-je invité(e) d'office ou mon dossier est-il soumis à la pré-sélection ?

Votre dossier est de nouveau soumis à la pré-sélection et il doit être au complet comme tous les autres candidats.

J'ai postulé pour plusieurs résidences, vais-je devoir passer plusieurs auditions ?

Même si vous êtes invités à auditionner pour plusieurs résidences, vous ne passerez qu'une seule audition.

Après m'être inscrit(e), j'ai découvert que je n'étais pas disponible pour l'audition finale, que se passe-t-il dans ce cas ?

Si vous êtes sélectionné(e) mais n'êtes pas disponible le jour de l'audition, votre candidature sera prise en compte dans les délibérations à partir des enregistrements que vous nous avez envoyés lors de l'inscription.

Quelle sera le diapason le jour de mon audition ?

Sauf exception (précisée sur la convocation), le diapason sera 440, même pour les Résidences de musique baroque.

Nous acceptons que vous veniez avec une partition transposée, mais le pianiste ne transposera pas à vue.

L'Académie

En quelle langue sont dispensés les cours à l'Académie ?

Les cours sont dispensés en anglais et en français.

Je ne suis pas disponible pour la période complète d'une Résidence, puis-je quand même me présenter ?

Nous avons besoin que les chanteurs soient disponibles sur l'intégralité de la période demandée.

Qu'est-ce qu'enoa ?

enoa est un réseau d'institutions européennes qui aide les jeunes artistes à débiter leur carrière et à la développer au niveau européen.

Vous trouverez plus d'informations ainsi que la liste des institutions partenaires sur <http://www.enoa-community.com/>.

Dois-je payer pour les cours à l'Académie ?

L'Académie prend en charge les cours, le logement, ainsi que votre voyage à Aix-en-Provence.